

## Pièces justificatives à joindre :

- Facture nominative de l'achat ou des travaux
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois, établi aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture.
- Relevé d'Identité Bancaire
- Lettre d'engagement complétée signée avec éléments associés

Le \_\_/\_\_/\_\_

Signature :



### FORMULAIRE A RENOYER, ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES DEMANDÉES

Par mail à :

[secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr)

OU par courrier à :

**Communauté de Communes  
de la Région de Molsheim-Mutzig  
2, Route Ecospace  
67120 MOLSHEIM**

La réponse à la demande d'aide sera communiquée, par mail, dans un délai de 2 mois maximum.

Source : OIEau



## PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

L'enveloppe subventionnable ne comprend pas les éventuels frais de livraison.

La participation de la Communauté de Communes est limitée à une demande par foyer et par an.

Sans retour de la Communauté de Communes dans un délai de 2 mois, votre dossier est considéré comme incomplet ou irrecevable.

Sont exclus du dispositif :

- Les nouvelles constructions ;
- Les projets de rénovation faisant l'objet d'un Permis de Construire ou d'une Déclaration Préalable.

## ENGAGEMENT MORAL

Le détournement d'aide, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

## DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous renseignez dans ce formulaire sont conservées pendant une durée de 5 ans. Elles seront supprimées au-delà de cette durée.



2 route Ecospace  
67120 MOLSHEIM  
Tel : 03 88 49 82 58  
[www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr)

# AIDE FINANCIÈRE pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie

## 2024



Tic-tac ça coûte,  
il est temps de sauver  
nos gouttes !



## De quoi parle-t-on ?

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig s'est engagée à travers sa **politique de gestion des eaux pluviales**, à améliorer le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et le fonctionnement du **cycle naturel de l'eau**. Pour cela, la collectivité met en place une **aide financière** pour tout foyer du territoire souhaitant participer à cette démarche, en **déconnectant tout ou partie de ses surfaces imperméables (toiture, terrasse, cour pavée, ...)** du **réseau public d'assainissement**, par la mise en place de **solutions d'infiltration ou de réutilisation** des eaux pluviales.

## Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à **50% des achats ou travaux réalisés**, plafonné à 250€ TTC par foyer (dans le cas d'une copropriété, le plafond est ramené à 100€ TTC par unité de logement)

## Quels sont les aménagements éligibles ?

Tous les aménagements **déconnectant les eaux pluviales** du réseau public d'assainissement sont éligibles à l'aide, par exemple :

- l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie ;
- la modification de gouttières ;
- la réalisation d'une tranchée d'infiltration ;
- la réalisation d'un jardin de pluie, ...

**NB** : Lors de l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie, le trop-plein et la vidange doivent être dirigés vers le jardin.



## Pourquoi participer à cette démarche ?

Participer à cette démarche permet d'agir pour la **préservation de la ressource en eau** et pour la **solidarité amont/aval**, à travers les axes suivants :

- **Anticipation et adaptation** face au changement climatique
- **Economie d'eau potable** notamment lors de périodes de sécheresse
- **Diminution de la saturation** des systèmes d'assainissement publics
- **Limitation des inondations** en zone urbaine

## Comment demander l'aide ?

Le demandeur complète **le formulaire** ci-contre en joignant les justificatifs suivants :

- **Facture nominative d'achat ou des travaux réalisés**
- **Justificatif de domicile** de moins de **6 mois**
- **Relevé d'Identité Bancaire**
- **Lettre d'engagement** complétée et signée avec les éléments associés (disponible sur le site internet de la Communauté de Communes)

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (par courrier ou par mail) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Pour tout renseignement technique :  
[tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr)

## FORMULAIRE



### LE DEMANDEUR :

CIVILITE : MADAME  MONSIEUR

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : \_ / \_ / \_ \_

COURRIEL : .....

TELEPHONE : .....

N° : ..... RUE : .....

CODE POSTAL : .....

COMMUNE : .....

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je certifie sur l'honneur :

- Avoir réalisé ou acheté tout système améliorant la gestion des eaux pluviales
- Ne pas avoir déjà bénéficié du présent dispositif

*La Communauté de Communes se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de l'aide versée, en cas de non-respect des conditions d'engagement du bénéficiaire*

### Exemple de principe



Déraccordement direct



Déraccordement et mise en place d'une cuve

Source : SDEA